

Distribution générale

UNESCO/ED/177
PARIS, le 17 novembre 1960
Original français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONFERENCE MONDIALE SUR L'EDUCATION DES ADULTES
Montréal (Canada) - 21-31 août 1960

RAPPORT FINAL

RESOLUTIONS

A. Rôle et contenu de l'éducation des adultes

Humanisme et technique dans l'éducation des adultes

L'éducation des adultes, si elle doit fournir une contribution essentielle au perfectionnement professionnel de chaque individu, doit aussi faire une place à la réflexion sur les valeurs qui s'attachent à la condition humaine et dont le progrès social doit assurer, à chaque époque, la défense et le triomphe final.

En conséquence, la Conférence recommande qu'il soit fait une place, dans cette forme d'éducation, à de libres discussions s'instituant entre participants de formation ou de milieux sociaux ou professionnels différents, sur le rôle de la science et de la technique dans l'évolution de notre société, et sur les conceptions que les hommes doivent se faire de ce rôle pour assurer le progrès incessant de l'humanité.

Esprit de l'éducation des adultes

Notre époque exige que l'éducation ait un contenu réaliste et scientifique lié à la vie, qui contribue à la formation de l'homme moderne, à la connaissance et à l'estime réciproque des peuples et de leurs valeurs culturelles, au renforcement de la paix dans le monde: le langage de l'art joue un rôle analogue.

L'accès à l'éducation et à la culture doit se réaliser en dehors de toute discrimination de race, de sexe, de nationalité et de religion, et contribuer de la sorte à la parfaite égalité en droits des femmes et des hommes dans tous les secteurs de la vie sociale;

Les organismes compétents, par des programmes et des manuels doivent donc assurer à l'enseignement un contenu réaliste et scientifique, une éducation animée d'un humanisme intégral, qui développe les capacités intellectuelles des citoyens, leur jugement et leur réflexion, leur sens esthétique et parachève ainsi leur formation morale en tenant compte de toutes les composantes destinées à élever l'individu en tant qu'homme et citoyen qui estime les autres hommes et leur travail;

Des mesures devraient être prises pour supprimer le déséquilibre existant entre l'éducation rurale et urbaine;

L'éducation devrait comprendre les grands idéaux de l'humanité et réaliser le respect réciproque des peuples, l'estime mutuelle de leurs valeurs culturelles, supprimer la haine de race et créer le climat favorable à la fraternité des peuples; militer pour la paix dans le monde.

Participation des savants et des artistes

L'Unesco et les Commissions nationales devraient prendre l'initiative dans un délai bref d'une série de stages d'études, colloques ou tables rondes sur les problèmes de la vulgarisation de la science et de l'art, avec la collaboration et sous l'inspiration directe des savants éminents et des artistes qui ont une responsabilité particulière dans cette action;

L'Unesco devrait s'adresser à tous les intellectuels et artistes du monde pour leur rappeler les responsabilités qu'ils ont pour l'éducation des adultes.

Aide aux activités de création

Afin de mettre en valeur la capacité de création des adultes, la Conférence demande que soient stimulées, appuyées et favorisées leurs activités de création dans le domaine de l'art et de la culture, de la science et de la technique.

Formes traditionnelles d'art populaire

La Conférence,

Reconnaissant l'intérêt que présentent pour l'éducation des adultes les divertissements traditionnels tels que théâtre, marionnettes, ballet, récitation de ballades, etc., se félicite des quelques tentatives faites dans certains pays pour utiliser divers genres d'arts dramatiques pour l'éducation des adultes.

Cependant, la Conférence s'inquiète de la rapidité avec laquelle ces traditions tendent à se perdre, même dans des sociétés qui étaient naguère encore fières de ce patrimoine culturel. Elle demande, en conséquence à l'Unesco de procéder sans retard à une enquête spéciale sur ce qui subsiste notamment dans les pays d'Asie et d'Afrique, des arts dramatiques traditionnels et des divertissements populaires qui s'y apparentent, afin de déterminer quelles sont, parmi ces formes d'art, celles qui pourraient répondre aux besoins éducatifs actuels des adultes, et afin de trouver des moyens pratiques de les incorporer aux programmes d'éducation des adultes et de développement culturel des pays en question.

B. Formes et méthodes

Application des sciences sociales au progrès de l'éducation des adultes

Exposé des motifs

C'est un fait que l'adaptation de l'éducation des adultes aux transformations rapides et complexes de la civilisation est de plus en plus difficile. Il s'ensuit des problèmes nouveaux. Les besoins culturels des individus et de la société, les aspirations des différents publics de la ville et de la campagne dans les pays développés ou sous-développés, les effets à court terme et à long terme de notre action, échappent de plus en plus à l'analyse du praticien de l'éducation des adultes.

Pour les connaître avec plus de certitude, celui-ci a besoin d'être aidé par la recherche scientifique. Dans chaque pays l'élévation du niveau de vie a déjà fait l'objet de recherches importantes qui ont abouti au remarquable progrès économique de ces dernières années. L'élévation du niveau culturel des sociétés développées ou sous-développées n'est pas moins importante. Elle pose des problèmes peut-être encore plus compliqués que l'élévation du niveau de vie matérielle. Afin de les résoudre avec plus d'efficacité, il est souhaitable qu'un vigoureux développement de la recherche soit mis au service du progrès culturel de tous les milieux sociaux.

En conséquence, la Conférence recommande:

1. Que les spécialistes de l'éducation des adultes aient à leur disposition un système efficace d'information sur les premiers résultats des sciences économiques, sociologiques, psychologiques, pédagogiques qui peuvent les aider à préciser les besoins, les aspirations, les buts, les programmes, les méthodes, les moyens de leur action.
2. Que dans chaque pays ils suscitent les recherches spécifiques indispensables au progrès de leur action et, de façon plus générale, nécessaires à une politique et une pédagogie plus efficace de l'élévation de niveau culturel en fonction des besoins de la personne et de la société. Qu'ils associent les chercheurs non seulement au contrôle de résultat, mais au progrès complet de leur action.
3. Que dans chaque pays ils contribuent à la création ou au développement d'instituts de recherche où des économistes, des sociologues, des psychologues et autres spécialistes de sciences sociales collaborent avec des organisateurs et des praticiens de l'éducation des adultes dans une recherche pour, sur et par l'action culturelle.
4. Que l'Unesco favorise associations, rencontres ou groupes de travail internationaux organisés pour le développement des sciences sociales de l'éducation des adultes. Ils seraient constitués par des spécialistes de la recherche sociologique, économique, psychologique, pédagogique et des spécialistes de l'éducation des adultes. Ils coordonneraient les recherches nationales. Ils entreprendraient périodiquement des recherches comparées sur les problèmes les plus importants pour le développement de l'information et de la formation des adultes (le loisir et la culture populaire, les processus du développement de la personnalité du jeune adulte, la coordination de l'action positive des moyens d'information des masses et des groupements culturels, les relations entre l'élévation du niveau de vie et l'élévation du niveau culturel, etc.).

Cinéma, radio, télévision

Etant donné l'influence considérable que les distractions populaires offertes par le cinéma, la radio et la télévision exercent de façon constante sur les adultes du monde entier;

Reconnaissant que ces distractions fournissent un bon moyen de toucher le cœur des hommes, d'atteindre leur esprit, et de préserver en l'enrichissant le patrimoine artistique et culturel des communautés;

Considérant l'effet éducatif ou, au contraire, néfaste que les distractions offertes par les moyens de grande information peuvent avoir sur les membres de sociétés qui accèdent à de nouvelles conditions économiques et sociales et subissent des crises culturelles;

La Conférence invite:

1. Les organisations et organismes qui groupent les responsables des moyens de distraction populaire tels que le cinéma, la radio et la télévision, à examiner comment ils pourraient donner effectivement à certains programmes un esprit constructif, et inciter ainsi le public à mener une vie meilleure, plus riche et plus éclairée;
2. L'Unesco, à prendre des mesures pour mettre les éducateurs et les cadres culturels en contact amical avec les dirigeants des moyens de distraction populaire et pour faciliter l'échange des idées entre les uns et les autres, afin de préparer l'élaboration de suggestions concrètes visant à la production d'un nouveau genre de programmes récréatifs qui, tout en conservant leur attrait pour le public, enrichirait la pensée et le mode de vie de l'homme moyen.

C. Organisation et structures

L'éducation des adultes pPartie intégrante de tout système d'éducation

Reconnaissant que l'extension progressive, depuis un siècle, des services d'éducation dont les enfants et les adolescents bénéficient dans la plupart des pays s'est accompagnée, chez les adultes, d'une demande croissante d'éducation,

La Conférence invite les gouvernements à considérer l'éducation des adultes non comme un appendice, mais comme une partie intégrante de leurs systèmes nationaux d'éducation.

La Conférence pose en principe fondamental que l'éducation des adultes fait partie intégrante de tout système national d'éducation et lui est organiquement liée. Elle doit en conséquence bénéficier dans ce système de l'attention et des ressources économiques qui lui reviennent légitimement suivant les besoins du pays considéré.

Parmi les besoins des divers pays, les gouvernements et les Institutions des Nations Unies doivent considérer en première priorité le développement économique, notamment dans les pays sous-développés. La Conférence attire l'attention des gouvernements et des Institutions des Nations Unies sur la nécessité impérieuse d'encourager sans retard les adultes de ces régions à tirer profit, par leur participation active, des mesures prises pour stimuler le développement économique. Elle demande instamment aux gouvernements et aux Institutions des Nations Unies de considérer l'éducation des adultes comme faisant partie du développement général et notamment économique ainsi que du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Planification et ressources de l'éducation des adultes

La Conférence estime que les progrès à réaliser dans ces pays en voie de développement, notamment en matière d'enseignement, nécessitent la planification intégrale des objectifs et des programmes, et exigent qu'un organisme représentant l'ensemble de la société oriente, coordonne et dirige l'exécution de ces programmes. L'institution la plus indiquée pour cette tâche est indubitablement l'Etat.

Bien que, dans le cas d'Etats démocratiques, il n'y ait lieu de faire à ce sujet aucune réserve, la Conférence estime que ce problème touche aux traditions éducatives, aux coutumes et aux habitudes culturelles des différents pays; elle estime toutefois indispensable au succès de l'entreprise que toutes les ressources soient employées conformément à un plan, dans l'intérêt général, notamment dans celui des éléments de la population dont le besoin est le plus grand.

Devoirs des gouvernements envers l'éducation des adultes

Tout en reconnaissant que le concours apporté par les gouvernements à l'éducation des adultes peut avoir un caractère différent selon le degré de développement et les traditions éducatives de chaque pays, la Conférence affirme néanmoins que le devoir des gouvernements est de créer les conditions - financières et administratives - les plus favorables à la poursuite de l'éducation des adultes.

Niveau de vie et éducation des adultes

Comme une population ne peut tirer pleinement parti des possibilités d'éducation que si elle a un niveau de vie convenable, et qu'il est à peu près vain d'élaborer des principes, des normes et des techniques pédagogiques si l'on ne tient pas compte des conditions de vie fondamentales qui seules permettent de profiter de services éducatifs, la Conférence estime indispensable de compléter toutes les recommandations techniques par une recommandation fondamentale rappelant que les Etats membres doivent se préoccuper d'assurer aux masses populaires un niveau de vie minimum.

Soutien de l'action des organisations non gouvernementales

La participation active au travail d'une organisation privée constitue en elle-même une expérience éducative propre à développer, chez l'individu et au sein de la société, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative. En conséquence, la Conférence demande aux gouvernements de favoriser le développement des organisations privées, étant donné que, sans la liberté d'action, les ressources créatrices et l'esprit pragmatique qui devraient caractériser ces organisations, l'éducation des adultes serait privée d'un élément capital.

Facilités pour participer à l'éducation des adultes

Reconnaissant le droit de tout adulte - homme ou femme - à des possibilités suffisantes d'éducation générale et professionnelles, la Conférence demande à tous les Etats de prendre des mesures pour assurer aux adultes ces possibilités, par exemple, en payant les salaires, frais de voyages et frais de subsistance des intéressés, afin que les membres adultes de n'importe quel groupe professionnel puissent se libérer pendant une partie de leur temps, ou temporairement de façon complète, de manière à profiter des services d'éducation professionnelle, civique, sociale et culturelle offerte par les organismes publics ou privés.

Corps de travailleurs bénévoles

La Conférence recommande à l'Unesco d'envisager la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un Corps de travailleurs bénévoles qui donnerait à tous, sans distinction d'âge, de nationalité ou de croyance, la possibilité de contribuer pendant un an, par leur travail, à la lutte mondiale contre la misère, la maladie et l'analphabétisme; ce travail bénévole s'ajouterait aux efforts déployés par certaines organisations non gouvernementales dans leurs chantiers de volontaires, et fournirait, sous la forme d'une action concrète, un exemple frappant de compréhension et de coopération internationales.

Contribution des organisations de jeunes et d'étudiants à l'éducation des adultes

Considérant que l'éducation des adultes n'intéresse pas seulement les organisations d'adultes, mais concerne aussi les organisations d'étudiants et de jeunesse;

Considérant que de nombreuses organisations internationales de la jeunesse ont prouvé leur sens des responsabilités et leurs capacités dans le domaine de l'éducation, ainsi que l'attestent les nombreux stages d'études et autres travaux qu'elles ont organisés sur cette question;

Considérant que les organisations d'étudiants et de jeunesse sont en mesure de renforcer l'action de l'Unesco dans le domaine de l'éducation des adultes, grâce notamment à la diversité des questions que leurs membres étudient, à la conscience qu'ils ont des besoins de leurs compatriotes, au rôle qu'ils sont appelés à jouer ultérieurement à la tête de leurs pays respectifs, et au fait qu'ils connaissent des étudiants et des jeunes gens aptes à contribuer à l'action de l'Unesco;

La Conférence recommande que dans l'application de son programme d'éducation des adultes, l'Unesco fasse appel au concours des étudiants et de la jeunesse et que les organisations non gouvernementales compétentes soient associées à cette action.

Langues de travail des futures conférences mondiales

Etant donné le grand nombre et la diversité des Etats membres de l'Unesco représentés à la Deuxième Conférence mondiale sur l'éducation des adultes, tenue à Montréal (Canada), et en raison des obstacles que des moyens limités de traduction et d'interprétation opposent à la libre circulation et à l'échange des idées entre les délégués,

La Conférence de Montréal recommande au Conseil exécutif et au Secrétariat de l'Unesco de prévoir l'emploi aux futures conférences mondiales sur l'éducation des adultes, des quatre langues de travail des sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif de l'Unesco, et d'assurer, à toutes les séances de ces conférences à venir, des services d'interprétation suffisants pour permettre la traduction simultanée des langues anglaise, espagnole, française et russe.

Stages d'études régionaux sur l'éducation des adultes et l'alphabétisation

La Conférence estime indispensable qu'au cours des deux années à venir, l'Unesco organise en Amérique latine, en Asie et en Afrique, des stages d'études régionaux à l'intention de pays qui ont des problèmes communs en matière d'éducation des adultes en général et d'alphabétisation en particulier, de manière à permettre l'étude et l'adoption de solutions pratiques propres à relever le niveau culturel de ces régions.

Comité permanent de l'éducation des adultes

La Conférence a souligné unanimement l'importance considérablement accrue de l'éducation des adultes dans un monde en rapide transformation, et l'obligation où se trouvent les gouvernements de tirer les conséquences pratiques de cette situation. En conséquence, elle recommande à l'Unesco d'augmenter les crédits consacrés par l'Organisation à l'éducation des adultes dans une mesure suffisante pour assurer les ressources et le personnel nécessaires pour faire face efficacement aux activités d'éducation des adultes dans lesquelles l'Organisation se trouve engagée.

1. Il conviendrait de créer dans le cadre de l'Unesco un comité permanent, de composition déterminée, qui serait chargé de poursuivre en la développant l'action exercée depuis 1949 par le Comité consultatif de l'éducation des adultes.
2. Dans la limite des possibilités fixées par l'Acte constitutif de l'Unesco, le Directeur général devrait chercher à s'assurer d'abord le concours de personnes ayant notamment l'expérience:
 - (a) des activités gouvernementales des Etats membres en matière d'éducation des adultes ;
 - (b) de l'activité des principales institutions d'éducation des adultes (centres d'éducation ouvrière, écoles du soir publiques ou privées, cours péri-universitaires, collèges populaires avec internat, centres et institutions chargés de produire le matériel nécessaire au développement de l'éducation des adultes, etc.) ;
 - (c) de l'activité des organisations non gouvernementales, autres que celles dont il est fait mention au paragraphe (b) ci-dessus, qui font preuve dans leurs programmes et leurs initiatives d'un grand souci d'éducation et par l'entremise desquelles l'Unesco peut entrer en contact avec les peuples du monde ;
 - (d) de l'activité des organisations nationales ou régionales ayant pour objet d'encourager la coordination des efforts déployés par différentes institutions d'éducation des adultes.
3. Le Directeur général désirera peut-être inviter d'autres personnes à siéger à ce comité lorsque que celui-ci devra s'occuper de certains problèmes ou programmes particuliers.
4. Outre le rôle consultatif qu'il jouera auprès de l'Unesco, ce comité devra s'attacher tout particulièrement à favoriser le développement des communications et des échanges d'expérience entre les Etats membres et parmi les personnes qui se consacrent professionnellement à l'éducation des adultes.

Fonds spécial pour la lutte contre l'analphabétisme*

Il conviendrait de prendre des mesures pour créer au sein des institutions compétentes des Nations Unies, notamment de l'Unesco, un fonds spécial alimenté par des contributions additionnelles des Etats membres et destiné expressément à l'élimination de l'analphabétisme dans les pays en voie de développement et nouvellement parvenus à l'indépendance.

* Réserve formulée par une délégation.